

ger avait un salaire de \$1200, et était logé, chauffé et éclairé aux frais de l'État. Qu'on me montre un professeur d'école normale—pour ne pas parler des simples instituteurs—qui obtient l'équivalent ! Il n'y a pas un de ces professeurs qui reçoit autant qu'un commis de seconde classe dans les bureaux du gouvernement. Et, cependant, que de différence dans la préparation que suppose chacun de ces emplois, et dans le travail qu'il demande de son titulaire !

Serait-ce trop exiger que de demander que les institutrices d'écoles élémentaires soient au moins aussi bien payées que les filles de chambre médiocres, que les instituteurs d'écoles modèles aient des appointements égaux à ceux des messagers des bureaux publics, que les professeurs des écoles normales aient des traitements qui ne leur fassent pas envier le sort des commis de deuxième classe employés dans les bureaux publics ? Il me semble que tout le monde doit être d'accord avec moi, que c'est là le minimum de l'amélioration qui devrait être apportée de suite au sort de ceux qui se livrent à l'enseignement. ”

En terminant, encore une réflexion : le Conseil de l'Instruction publique inspirant la Législature ; la Législature donnant force de loi aux suggestions faites par le Conseil et fournissant les sommes nécessaires au bon fonctionnement d'un système scolaire progressif ; *et surtout, les autorités mettant à profit l'expérience et le savoir des pédagogistes qui sont sortis de nos écoles normales*, voilà, ce semble, la marche rationnelle que nous devons suivre si réellement nous voulons sortir la petite école de l'ornière.

C.-J. MAGNAN.

LES TRAVAUX MÉNAGERS A L'ÉCOLE PRIMAIRE (1)

(Rendons notre enseignement plus pratique)

UNE JOURNÉE DANS UNE ÉCOLE DE GENÈVE

Un matin de l'été 1890, je frappai à la porte d'une des principales écoles publiques de Genève, dans l'intention d'y étudier le système suisse d'enseignement du dessin aux jeunes filles.

“ Vous me voyez tout à votre disposition, me dit Madame la Directrice, pour vous donner les renseignements que vous désirez ; mais il me semble qu'il serait plus satisfaisant pour vous de voir à l'œuvre nos maîtresses et nos élèves. Elles sont présentement occupées aux travaux ménagers, et les cours de dessin ne doivent avoir lieu que cette après-midi. Toutefois, si le temps vous presse, j'interviendrais volontiers l'ordre des leçons. ”

Je me gardai bien d'acquiescer à pareille obligeance et demandai s'il y avait indiscretion à être témoin de ces travaux.

(1) Voir livraisons d'avril, de juin, de septembre et d'octobre de *L'Enseignement Primaire*.